Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le
ID : 064-246400337-20221117-D2022_137-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2022-137

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 17 novembre 2022)

Date de convocation : 26 octobre 2022
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 17 novembre 2022 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, MONGAUGE, LABERNADIE, LEGLISE et GARROCQ.

Présent suppléant : M. CASAU

Absents ou excusés : Mmes BERGES, MOURTEROT, POUEYMIROU-BOUCHET, TOULOU et M. VISSE, CASADEBAIG, GABASTON, SANZ.

Pouvoirs : Mme BERGES à M. BARBAN
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
Mme POUEYMIROU-BOUCHET à Mme MOULAT
Mme MOURTEROT à M. AUSSANT
M. GABASTON à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : M. DESSEIN

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AU PERSONNEL A L'OCCASION DES FETES DE NOEL

RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT

L'an dernier, la Communauté de Communes a attribué au personnel des chèques cadeaux à l'occasion des fêtes de Noël.

Il est proposé au Conseil de renouveler ce dispositif pour les fêtes Noël 2022, étant précisé que le dispositif concernerait les agents titulaires et non titulaires (de droit public et de droit privé) en poste au 31 octobre 2022.

Pour les agents titulaires, l'attribution de chèques cadeaux serait conditionnée au fait d'être en position d'activité à cette date.

Pour les agents non titulaires, l'attribution de chèques-cadeaux serait conditionnée au fait pour ces agents d'avoir au moins 6 mois d'ancienneté entre le 1er janvier 2022 et le 31 octobre ou d'avoir un contrat d'une durée supérieure à 6 mois.

Trois groupes seraient créés en fonction du temps de travail des agents :
- Groupe 1 : inférieur à 10 h / semaine
- Groupe 2 : entre 10 h et jusqu'à 17,5 h / semaine
- Groupe 3 : au-delà de 17,5 h / semaine

Etant précisé que
- Groupe 1 : pas d'attribution de chèques cadeaux
- Groupe 2 : chèques cadeaux d'une valeur de 85,50 €
- Groupe 3 : chèques cadeaux d'une valeur de 171 €

Les chèques cadeaux seraient commandés à Ossau Pro, association ayant développé un projet de dispositif de chèques cadeaux utilisables sur le territoire.

Il est enfin précisé que l'augmentation du budget affecté par agent à cette opération est sans impact pour la collectivité car intégralement financée par le non renouvellement de l'adhésion de la collectivité au CNAS au

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le
ID : 064-246400337-20221117-D2022_137-DE

1er janvier 2022, au regard du faible ratio constaté localement depuis plusieurs années entre cotisations et prestations.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport ;

- **DECIDE** l'attribution de chèques cadeaux, à l'occasion de l'évènement « Fêtes Noël », en faveur de l'ensemble du personnel territorial remplissant les conditions pour en bénéficier.

- APPROUVE le montant de la dépense à engager comme indiqué ci-dessus,

- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Communauté de communes 64460 ARUDY

Pour le Président,

Jean-Paul CASAUBON